"Le mot mariage a été placé dans la rédaction du projet pour attibuer à la législature fédérale le droit de déclarer quels étaient les mariages qui seraient considérés commes valides dans toute l'étendue de la confédération, sans toucher pour cela, le moins du monde, aux dogmes ni aux rites des religions auxquelles appartiennent les parties contractantes."

L'hon. député d'Hochelaga voudra bien remarquer que j'ai eu soin de lire cette déclaration, et, aûn qu'il n'y eût pas de doute possible à cet égard, j'ai donné aux rapporteurs le texte même de la déclaration.

L'Hon. A. A. DORION—J'ai pu me tromper, mais la question sur laquelle j'aimerais à être éclairé par l'hon. solliciteurgénéral, c'est celle—ci : une législature locale aura—t—elle le droit de déclarer qu'un mariage entre parties ne professant pas la même croyance ne sera pas valable?

L'Hon. Proc.—Gén. CARTIER—Est—ce que la législature du Canada n'a pas aujourd'hui le pouvoir de législater sur la matière, et, cependant, n-t-elle jamais pensé à faire une législation comme celle-là. (Ecoutez! écou-

tem []

L'Hon. M. CAUCHON—Si j'ai bien compris l'explication de l'hon. solliciteur-général du Bas-Canada, ce serait seulement entre les provinces l'application du droit public de nation à nation, c'est-à-dire qu'un mariage contracté légalement dans une province vaudrait aussi légalement dans toutes les autres. (Ecoutez!)

L'Hon. A. A. DORION—Dans ce cas vous n'avez pas besoin de cette clause.

1/Hon. M. CAUCHON—Si c'est un Principo juste je ne vois pas le mal qu'il peut y avoir à l'écrire dans la constitution, d'autant plus que c'est là le désir des provinces et que nous sommes intéressés, pour notre part, à ce que les mariages contractés en Bas-Canada soient valides dans toutes les Parties de la confédération.

Cette déclaration est satisfaisante et ras-

surante.

Quelques-uns des orateurs, tout imbus des doctrines démocratiques républicaines, ont été jusqu'à nier l'un des principes les plus essentiels et les plus fondamentaux de la constitution britannique, à savoir : que le parlement peut changer la constitution sans des appels spécifiques au corps électoral et sans le recours aux conventions populaires.

Il est évident qu'ils veulent nous mener à la république sociale et au gouvernement et à la législation en plein champ.

Les armées romaines, aux temps de la déca-

dence de l'empire, faisaient et défaisaient les empereurs; mais il ne leur est jamais venu à l'idée de faire des lois et d'administrer l'état. Cela devait être réservé à nos républicains qui sont contre la confédération, parce qu'ils veulent l'annexion aux Etats-Unis, et qu'ils y suscitent tous les genres d'obstacle pour parvenir à leur but. (Écoutez!)

Ce sont ici des débats inutiles qu'ils provoquent pour gagner du temps; là des pétitions qu'ils couvrent de fausses signatures ou de noms obtenus sous de faux prétextes, et les enfants perdus de la démocratie qui, dans la rue, menacent de l'émente et du gibet tous ceux qui veulent l'union des provinces, et, par elle, en son temps, la monarchie constitutionnelle et le gouvernement parlementaire. (Ecoutes!)

Mais pour ceux qui, comme moi, se meuvent dans un autre cercle d'idées, qui ont d'autres aspirations et ne veulent accepter, pour aucun prix, leur part du fardeau d'une dette de trois milliards et d'un impôt annuel de cinq cents millions de piastres; pour ceux-là, la théorie et la pratique du droit constitutionnel anglais ont seuls de l'attrac-

tion. (Ecoutes!)

Ces convictions, chez moi, ne datent pas d'hier. Quand, en 1849, à la suite d'une crise commerciale, qui avait jeté partout le découragement, des marchands ruinés, soupirant après l'annexion, dans laquelle ils croyaient trouver un remède à leurs maux et la fortune qu'ils avaient perdue, adressèrent à la Grande-Bretagne une supplique pour leur permettre de passer, armes et bagages, au gouvernement de Washington, à eux se joignirent les républicains de goût et de principes, parmi lesquels l'on pouvait remarquer les hons. députés de Chateauguay et d'Hochelaga. (Ecoutez!)

La prospérité qui suivit, ramena les marchands à l'aftection de la règle britannique; mais les autres restèrent républicains et annexionnistes. Leurs chefs sont là devant nous. Leurs actes les trahissent et, s'il nous était permis de les entendre dans leurs causeries intimes, je suis sûr que leurs paroles les trahi-

raient aussi.

A peine le mouvement annexionniste venait-il de se faire à Montréal, que les deux mêmes classes d'hommes s'agitaient à Québec et convoquaient une assemblée annexionniste dans l'hôtel Saint-George, où aiége aujourd'hui le gouvernement exécutif.

Cette assemblée s'annonça sous de mauvais